

MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE



AVIS A LA POPULATION

Restriction d'eau

Madame, Monsieur,

En raison de la canicule et de la sécheresse de ces dernières semaines, les ressources en eau de notre commune ont fortement diminué et de ce fait, nous vous informons, qu'il est dès à présent et ceci jusqu'à nouvel avis :

Interdit d'arroser avec le jet ou des installations automatiques les pelouses, haies, plates-bandes.

Seuls les arrosages des jardins potagers sont autorisés, avec un arrosoir.

Il est également strictement interdit de remplir les piscines, le lavage extérieur au karcher etc...

Nous vous demandons d'être éco responsable et de faire un acte citoyen, afin d'utiliser l'eau avec grand soin durant cette période.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration et compréhension.

La Municipalité.

Saint-George, le 23 juin 2022